

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



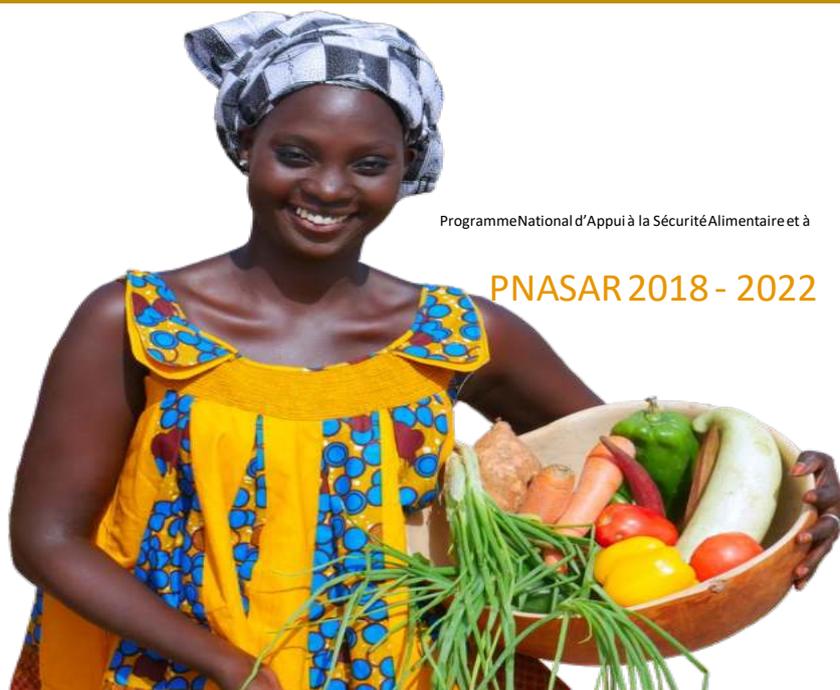
Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité
Alimentaire (SECNSA)

REVUE ANNUELLE CONJOINTE SECURITE ALIMENTAIRE ET RESILIENCE (RAC-SAR 2021)



Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à

PNASAR 2018- 2022

Cadre Opérationnel de la Stratégie Nationale de la Sécurité

SOMMAIRE



ABREVIATIONS, TABLEAUX & GRAPHIQUES	3
INTRODUCTION	5
OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DE LA REVUE	6
SITUATION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	8
Prévalence de l'insécurité alimentaire	8
Diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle	10
☞ La disponibilité d'aliments de consommation diversifiés, sains et nutritifs est analysée	11
☞ L'Accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée saine et nutritive est assurée	18
☞ L'Utilisation des produits alimentaires est améliorée	18
☞ La Stabilité de la situation de la sécurité alimentaire est assurée	19
Réponse à l'insécurité alimentaire	20
Taux d'autosuffisance alimentaire (TAS)	22
Taux de dépendance des importations (TDI)	22
GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA RESILIENCE	23
Dispositifs de collecte d'analyse et de gestion des données de sécurité alimentaire et de résilience au niveau central et déconcentré	24
Dispositif de suivi-évaluation et de planification des activités du PNASAR	26
Dispositif de suivi et d'analyse des politiques agricole et alimentaire (SAPAA) (DPTSA)	27
CONTRAINTES	29
RECOMMANDATIONS	29
CONCLUSION	30
ANNEXES	32
TABLEAU 20 : BILAN ALIMENTAIRE EX - POST 2020	33

Abréviations

BRSA	Bureau Régional de Sécurité Alimentaire
CASE	Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques
CDSA	Comité Départemental de Sécurité Alimentaire
CELSAP	Cellule du Système d'alerte précoce
CELBRSA	Cellule de Coordination des Bureaux régionaux de sécurité alimentaire
CEP	Cellule Études et Planification
CH	Cadre harmonisé
CNSA	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CRSA	Comité Régional de Sécurité Alimentaire
CRSANAD	Contrat de Réforme Sécurité Alimentaire, Nutrition Agriculture Durable
CT	Comité Technique
CTN	Comité technique national
DAF	Direction administrative et financière
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
DEPSE	Direction des Études, de la Planification et du Suivi Évaluation
DCGCA	Direction de la Concertation et de Gestion des crises alimentaires
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DIT	Direction Information et Technologie
DPTSA	Document de Programmation Triennal des Dépenses de Sécurité Alimentaire
DRCC	Direction ... et du changement climatique
EFR	Exploitation Familiale Résiliente
ENSAS	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle du Sénégal
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
HEA	Approche sur les moyens d'existence
IA	Insécurité alimentaire
ITA	Institut Technologie Alimentaire
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du développement durable
MEP	Ministère de l'énergie et de l'électrification rurale
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MITTD	Ministère des Infrastructures Terrestres et du Transport décentralisé
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime
NRT	Nouveaux Terroirs Résilients
OA	Outcome analysis
ODD2	Objectifs de développement durable 2
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PSE	Plan Sénégal Emergent
PNASAR	Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et la Résilience
PNR	Plan national de riposte
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PPSA	Projet et Programme de Sécurité Alimentaire
PPSAN	Projet et Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUSA	Plan d'urgence sécurité alimentaire
RAC	Revue annuelle conjointe
RAC-SA	Revue annuelle conjointe – Sécurité alimentaire
SA	Sécurité Alimentaire
SAP	Système d'alerte précoce
SAPAA	Suivi et Analyse des Politiques Agricole et Alimentaire
SAR	Sécurité alimentaire et résilience

SCA	Score de consommation alimentaire
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SIRT	Système d'information sur les ressources du Terroir
SNSAR	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience
TAS	Taux d'autosuffisance alimentaire
TDI	Taux de dépendance aux importations
UMSA	Unité Mobile de prestation de Services Agricoles
ZME	Zone de moyens d'existence

Tableaux :

Tableau 1 : Données de production brute	7
Tableau 2 : Principaux indicateurs de l'insécurité alimentaire et de la résilience	9
Tableau 3 : Consommation alimentaire par grands groupes de produits alimentaires.....	11
Tableau 4 : Taux d'autosuffisance alimentaire (TAS).....	22
Tableau 5 : Taux de dépense aux importations (TDI)	23
Tableau 6 : Composition de la consommation alimentaire	11
Tableau 7 : Consommation de produits céréaliers (avec les importations)	15
Tableau 8 : Synthèse du bilan Expost 2020 (y compris importations)	16
Tableau 9 : Consommation en produits halieutiques	17
Tableau 10 : Consommation alimentaire en produits d'élevage.....	18
Tableau 11 : Principaux indicateurs des NTR	20
Tableau 12 : Financement du PNR 2020	21
Tableau 13 : Indicateurs des dispositifs de collecte et de gestion des données de SAR.....	24
Tableau 14 : Indicateurs de suivi et d'évaluation des projets et programmes de sécurité alimentaire .	26
Tableau 15 Niveau des dépenses SA planifiées par unité administrative.....	27

Figures / graphiques :

Graphique 1 : Prévalence de l'insécurité alimentaire de 2016-2020.....	9
Graphique 2 : Consommation alimentaire per capita de 2016-2020 (avec importations)	12
Graphique 3 : Evolution des apports caloriques de 2016-2020 (avec importations)	13
Graphique 4 : Consommation alimentaire per capita de 2016-2020 (sans importations)	14
Graphique 5 : Evolution des apports caloriques de 2016-2020 (sans importations)	15
Graphique 6 : Accès au marché.....	18
Graphique 7 : Composition des dépenses de sécurité alimentaire par structures administrative	25
Graphique 8 : Composition des dépenses de sécurité alimentaire par pilier	28
Graphique 9 : Composition des dépenses de sécurité alimentaire par fonction.....	29

1. Le **droit à la nourriture** étant universellement reconnu à tous les citoyens du monde, il est donc, de la responsabilité des Etats de le rendre effectif et interpelle tous les secteurs de la vie politique, économique et sociale qui concourent à garantir ou améliorer les besoins alimentaires des populations.
2. C'est pourquoi, à l'issue du Sommet Mondial de l'Alimentation qui s'est tenu à Rome en 1996, le Sénégal s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec pour objectifs ultimes **d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations sénégalaises en particulier, les plus vulnérables** ». et d'« **assurer l'accès de tous les Sénégalais, à tout moment, aux aliments nécessaires et de qualité pour mener une vie saine et active à l'horizon 2035** », tel que prévu par le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui constitue le cadre de référence de la politique économique et sociale.
3. Ainsi, le **défi alimentaire** reste un enjeu majeur pour le Gouvernement qui manifeste une volonté certaine d'assurer la sécurité alimentaire du pays.
4. Par « **sécurité alimentaire** », nous entendons, pour tous les êtres humains, un accès physique et économique, à tout moment, à une nourriture saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Une telle définition nécessite, à l'épreuve, une approche globalisante et participative.
5. Pour ce faire, le Conseil National à la Sécurité Alimentaire, sous la tutelle du Secrétariat Général du Gouvernement, constituant un lieu d'échanges, de concertation et de coordination entre les partenaires au développement, la société civile, les Organisations de Producteurs et le Gouvernement du Sénégal, sur la sécurité alimentaire, dispose d'un Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire pour assurer la gestion de la politique de la sécurité alimentaire du pays.
6. Sur la période 2018-2022, la SNSAR sera opérationnalisée par le Programme national d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNASAR), adopté en novembre 2017 par le gouvernement.
7. La mise en œuvre du PNASAR devra contribuer pour le Sénégal d'être au rendez-vous fixé par la déclaration de Malabo qui projette la sécurité alimentaire du continent en 2025 et de faire des pas décisifs dans l'atteinte de l'objectif de développement durable n°2 (ODD2) qui vise en 2030 à « **éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable** ».

8. Dans l'optique de rendre compte des performances enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre de la SNSAR vers l'atteinte de l'ODD2 et l'Agenda 2030, une Revue annuelle conjointe sur la thématique de la sécurité alimentaire est organisée cette année par le SE-CNSA, avec la participation et l'implication des acteurs concernés à tous les niveaux (de la phase de collecte des données, à la validation des résultats). Compte tenu de la particularité de cette année, la RAC-SA 2021 est consacrée au bilan des réalisations de l'année 2020 perturbées par la crise sanitaire de la COVID 19.

9. La participation d'autant d'expertise que possible, ainsi que l'essentiel des intervenants publics et privés et les représentants des organisations nationales et de la société civile concernés par cette thématique, témoignent de la démarche collaborative et inclusive adoptée au cours de cette RAC-SA. En effet l'enjeu est important et nulle avancée significative en matière de sécurité alimentaire n'est envisageable en l'absence d'une appropriation et d'une responsabilisation de l'ensemble des acteurs de la scène nationale.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DE LA REVUE

10. Cette revue de la sécurité alimentaire vise à réaliser certains objectifs, notamment : (i) élaborer un diagnostic et analyser de manière participative et exhaustive les activités réalisées dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en lien avec l'ODD2 ; (ii) évaluer les progrès réalisés par les projets et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle mis en œuvre par les acteurs concernés, ainsi que les flux de ressources visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et (iii) formuler des propositions d'actions qui seront nécessaires pour combler les lacunes et accélérer les progrès vers une meilleure situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Au plan méthodologique, il faut distinguer trois étapes qui se présentent comme indiqué ci-dessous :

Lancement du processus de la RAC du domaine de la sécurité alimentaire

11. Une rencontre de lancement du processus de la Revue annuelle conjointe 2021 sur la sécurité alimentaire a été organisée avec l'ensemble des acteurs concernés (Structures de l'Etat, Société civile, Secteur privé, etc.) au cours de l'atelier du 29 mars au 03 avril 2021 tenu à Thiès en présentiel.

12. Cette rencontre a permis de partager la feuille de route et le canevas du rapport de la revue et ensuite de collecter, auprès des sectoriels concernés, des informations relatives à leurs statistiques de production alimentaires de la campagne agricole 2019-2020 pour le renseignement des indicateurs de sécurité alimentaire corolaires à ceux du PSE, de l'ODD2 et de l'Agenda 2030.

Revue thématique transversale sur la sécurité alimentaire

13. Cette étape, a été consacrée à l'élaboration du rapport sur l'analyse des effets (apports énergétique, caloriques, protides et lipides) des réalisations obtenues en 2020 sur la consommation alimentaire, sous la responsabilité technique du SECNSA, en collaboration avec les acteurs concernés, principalement les Cellules d'Etudes et de Planification (CEP) ou services assimilés, membres du Comité technique national de suivi évaluation du PNASAR et sous l'encadrement de la Direction Générale de la Planification des politiques économiques (DGPPE) du Ministère de l'Economie, du plan et de la Coopération ?

14. Les rapports des Directions et services du SECNSA (DEPSE, DCGCA, DRCC, CELSAP, CELBRSA, DIT, DAF) et ceux des acteurs concernés ont été également mis à contribution dans le processus d'élaboration du draft du rapport provisoire qui a fait l'objet d'un partage pour observations avant d'être finalisé.

15. L'analyse de la consommation alimentaire est assujettie à la qualité et à l'exhaustivité des informations collectées auprès des structures de production de produits alimentaires. Le tableau ci-dessous indique les données des produits agricoles de la campagne 2019/2020 fournies par le MAER, dont l'année de consommation est 2020. Pour les autres produits alimentaires (pêche, élevage, industrielles, etc.), l'année de production correspond à l'année de consommation, qui est 2020.

Tableau 1 : Données de production brute

Produits	Production brute	
	2019/2020	2020
1 – Céréales	2 768 798	
2 - Racines et tubercules	1 285 827	
3 - Oléagineuses	1 445 592	
4 - Légumineuses	184 137	
6 - Fruits	275 440	
8 - Légumes	1 069 472	
5 - Huiles végétales		14 842
7 - Poissons		432 804
9 - Sucre		144 000
10 - Viande		267 358
11 - Lait		126 592
12 - Œufs		65 505
13 - Boissons		

Validation technique du rapport de la RAC Sécurité alimentaire 2021

16. Le rapport provisoire de la RAC-Sécurité alimentaire 2021 a analysé les performances réalisées dans le domaine de la sécurité alimentaire, les difficultés rencontrées et formulé des recommandations en termes de mesures correctives. Ce rapport a fait l'objet d'une validation à l'occasion d'un atelier technique, présidé par le Secrétaire Général du Gouvernement en présence du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération ou son Représentant et de l'ensemble des acteurs du développement (Société civile, Secteur privé, Elus territoriaux, Partenaires au développement, Sectoriels) en fin mai 2021 sur le processus participatif de l'élaboration de la RAC 2021 sur la sécurité alimentaire et le bilan de la mise en œuvre de la SNSAR qui porte sur l'analyse des résultats de la situation de l'insécurité alimentaire, en lien avec les indicateurs sectoriels du PSE et/ou des ODD et de l'A2030 et l'impact de la pandémie Covid 19 sur la sécurité alimentaire et la formulation de recommandations.

SITUATION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

17. L'amélioration de la situation alimentaire constitue un objectif majeur de la SNSAR qui nécessite une productivité durable traduite par une augmentation importante de la disponibilité, un accès facile aux produits alimentaires et à leur utilisation judicieuse pour une lutte efficace contre l'insécurité alimentaire, conduisant à une bonne réduction de la vulnérabilité des ménages. Cette amélioration devrait se traduire par une croissance de la production des projets et programmes exécutés au niveau des différents piliers de la sécurité alimentaire.

18. Conformément aux activités des sous-programmes du PNASAR et aux indicateurs renseignés et analysés au niveau de chaque sous-secteur qui contribue au panier de la sécurité alimentaire, les analyses ont été orientées vers leur contribution et les effets induits en matière de consommation alimentaire et d'apports énergétiques au niveau de l'alimentation de la population.

19. Il s'agit sur cette partie de présenter l'analyse situationnelle de la prévalence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à partir des résultats du CH de mars 2021.

Prévalence de l'insécurité alimentaire

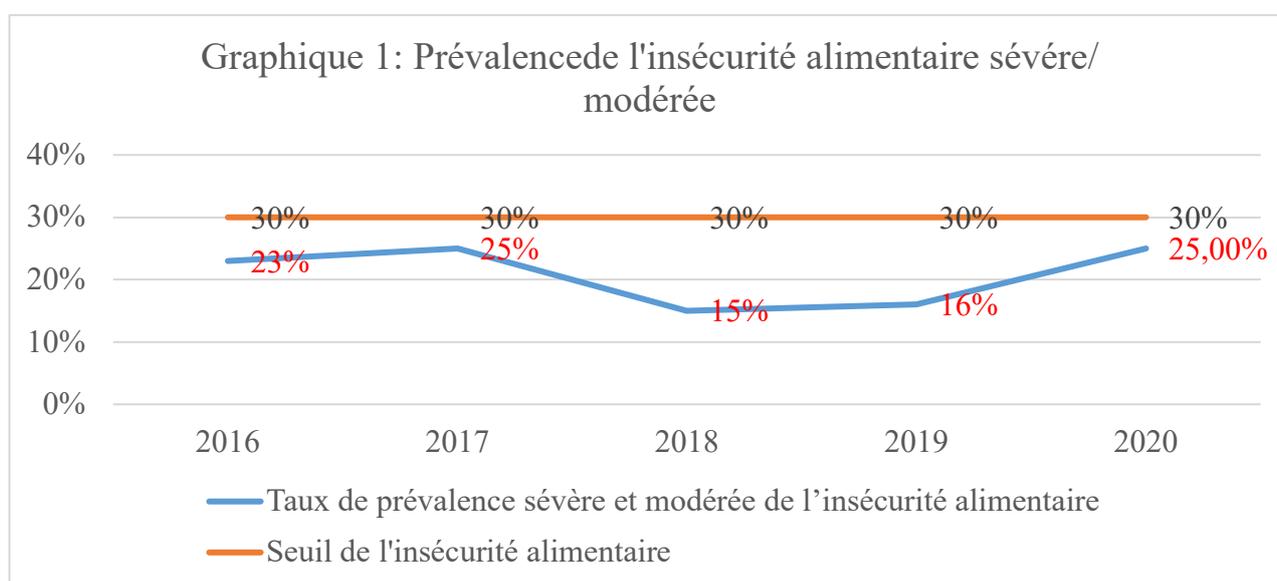
20. Le niveau de la prévalence de l'insécurité alimentaire est globalement satisfaisant ces dernières années avec des taux en dessous du seuil de 30%. Tout de même, malgré les augmentations importantes enregistrées au niveau de la production céréalière, cette prévalence de l'insécurité alimentaire connaît une certaine fluctuation, en passant de 23% en 2016, à 25% à la période correspondante en 2017, soit une légère hausse de 2%, avant de subir une baisse en 2018 (15%) et de

remonter ensuite en 2019 et 2020 avec des prévalences, respectivement, de 16% et 25% dont 4,5% d'insécurité alimentaire sévère en 2020 correspondant à 766 725 personnes (Tableau 2).

Tableau 2 : Evolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire des dernières années

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de prévalence sévère et modérée de l'insécurité alimentaire	23%	25%	15%	16%	25%
Seuil de l'insécurité alimentaire	30%	30%	30%	30%	30%

Source : CH de 2016-2020

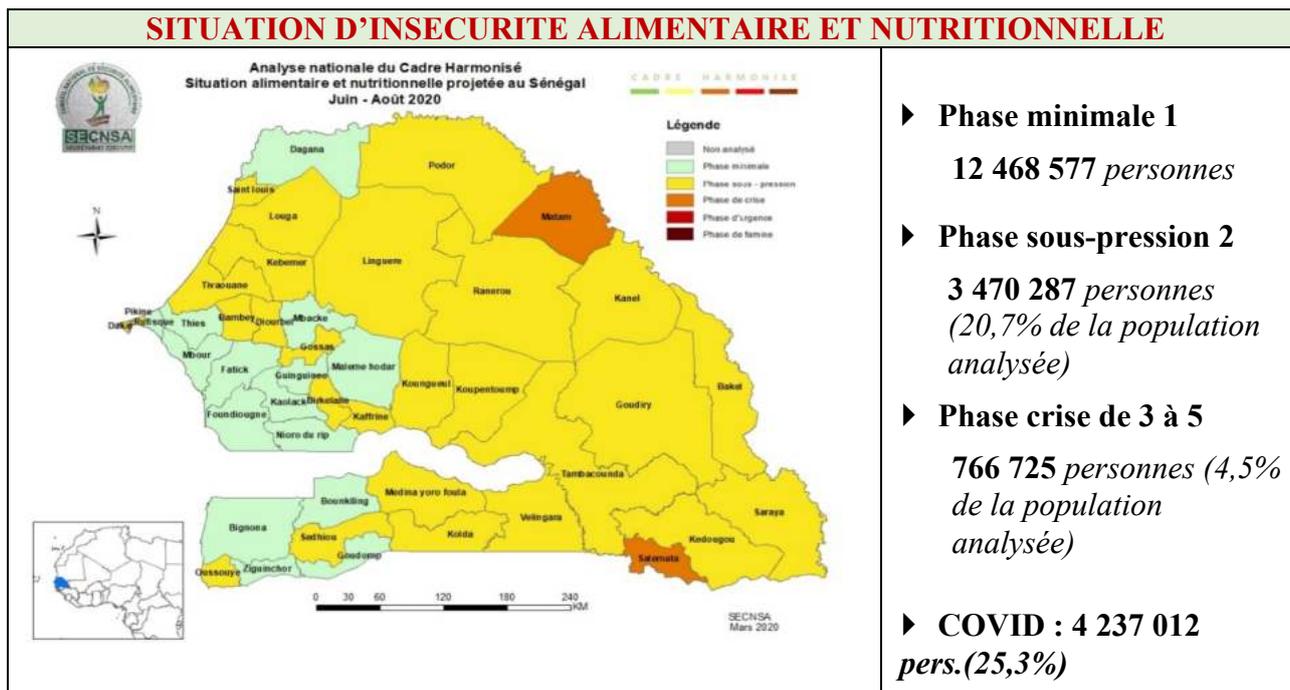


21. L'analyse situationnelle de la sécurité alimentaire faite lors du Cadre harmonisé de mars 2020 a porté sur une population de 16 705 590 personnes réparties sur l'ensemble des 45 départements du pays. Le nombre de personnes en phase sévère et modérée de 4 327 012 en 2020 a quasiment doublé par rapport à la même période de l'année dernière (mars 2019) où il était de 2 166 433 personnes, soit une augmentation de 2 020 579 personnes correspondant à 58% du fait des effets de la pandémie de la COVID-19, essentiellement, pour des raisons de disponibilité et d'accès.

Tableau 3 : Principaux indicateurs de l'insécurité alimentaire et de la résilience

Indicateurs	2019 (1)	Seuil de l'insécurité alimentaire en 2020 (2)	2020 (3)	Ecart	
				(3) / (1)	(3) / (2)
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave (SCA/CH)	16%	30%	25,3%	+58%	-66%
Nombre de personnes en insécurité alimentaire	2 166 433		4 237 012	2 070 579	

Source : SECNSA



Source : SECNSA (CH mars 2020)

23. Le diagnostic réalisé dans le cadre de la présente revue interpelle, entre autres, l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire. En effet il ressort du diagnostic réalisé, que l'état de la sécurité alimentaire n'a jamais connu de situation de pénurie alimentaire et/ou de graves difficultés d'approvisionnement que ceux vécus à cause de la COVID-19.

24. En effet, tenant compte des impacts de la COVID-19, le nombre de personnes dans le besoin immédiat, intégrant les populations « sous pression », est estimé à **4 237 012 personnes**, soit **25,3%** de la population totale du pays répartis comme indiqué dans la carte ci-dessus :

24. Pour faire face cette situation, des efforts importants ont été fournis par l'Etat, accompagné de ses partenaires techniques et financiers, de la société civile et de privés pour l'atteinte de l'ODD2 et ceux de l'Agenda 2030 à travers le Plan d'urgence alimentaire (PUSA).

Diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle

25. La sécurité alimentaire et nutritionnelle concerne non seulement les questions de l'alimentation, mais également différents domaines qui relèvent du développement durable. Dans cette revue, quatre grandes dimensions caractérisent cette sécurité alimentaire : la **disponibilité**, l'**accès**, l'**utilisation** et la **stabilité**.

26. La situation de vulnérabilité alimentaire des ménages est caractérisée par une combinaison de deux facteurs : (i) une **disponibilité alimentaire issue des productions locales très faible** et (ii) un **pouvoir d'achat très bas**.

➤ La disponibilité d'aliments de consommation diversifiés, sains et nutritifs est analysée

27. Globalement, la consommation alimentaire des produits analysée concerne celle des secteurs de production alimentaire (agriculture, élevage et pêche), des stocks et importations, aussi bien leur niveau et leur composition (disponibilités énergétiques, protéiniques et lipidiques).

28. Au regard des contributions des produits végétaux et animaux, dans la consommation alimentaire globale, il apparaît que les produits végétaux ont beaucoup plus contribué, aussi bien en consommation per capita (90%) qu'en apports caloriques (97%) que les produits animaux qui ont contribué respectivement à 10% et 3%.

Tableau 4 : Consommation alimentaire par grands groupes de produits alimentaires

Spécifications	Consommation par habitant en kg		Apports caloriques (Kcal)		Apports Protides (grammes)		Apports lipides (grammes)	
	Qt	%	Qt	%	Qt	%	Qt	%
Végétales	500	90%	3 942	97%	1 037	91%	1 248	95%
Animales	55	10%	141	3%	102	9%	69	5%
TOTAL	555	100%	4 083	100%	1 227	100%	1 312	100%

• Au niveau du sous-secteur de l'agriculture

29. A tous les niveaux de la consommation alimentaire au Sénégal, les **produits végétaux** contribuent beaucoup plus à la consommation alimentaire que les produits animaux, contribuant ainsi à hauteur de 90% de la consommation per capita et 96% des apports calorifiques.

➤ Pour les céréales

30. Les quantités importantes de production de céréales ont permis une consommation alimentaire per capita, respectivement, de 260 kg et 251 kg, entre 2020 et 2019 soit une légère hausse de 9 kg correspondant 3,59%.

31. Comparée à la norme de consommation per capita de 185 kg, les résultats de 2019 et de 2020 ont connu des augmentations, respectivement, de 3,63% et 40,7%. Cependant, il est intéressant de voir que sans les importations, essentiellement de riz et de blé, la consommation per capita de 2020 enregistrerait une baisse de 2,39% et de 31,31% par rapport à, respectivement, 2019 et la norme FAO de 185 kg/pers/an (Tableau 5).

Tableau 5 : Composition de la consommation alimentaire de produits végétaux

Désignation	Analyse
-------------	---------

Consommations énergétiques	2019		Norme (N)	2020		Avec importations		Sans importations	
	(+)	(-)		(+)	(-)	20(+)/19(+)	20(+)/(N)	20(-)/19(-)	20(-)/(N)
Consommation par habitant/an (kg)	251	130	185	260	127	3,63%	40,77%	-2,39%	-31,31%
Apports caloriques (Kcal/pers./jour)	2 413	1 251	2 100	2 507	1 224	3,90%	19,39%	-2,17%	-41,70%
Apports Protides (gramme/pers./jour)	608	306		620	296	1,99%	NA	-3,41%	NA
Apports lipides (gramme/pers./jour)	147	86		148	83	0,55%	NA	-4,17%	NA

32. Pour ce qui est des apports caloriques, sans les importations de riz et de blé, essentiellement, on observe la même tendance de hausse avec 3,90% par rapport à 2019, et 19,39% par rapport à la norme de 2 100 kcal/pers./jour. Sans les importations, on enregistre des baisses de 2,17% par rapport à 2019 et une baisse très importante de 41,70% par rapport à la norme de 2 100 kcal/pers./jour.

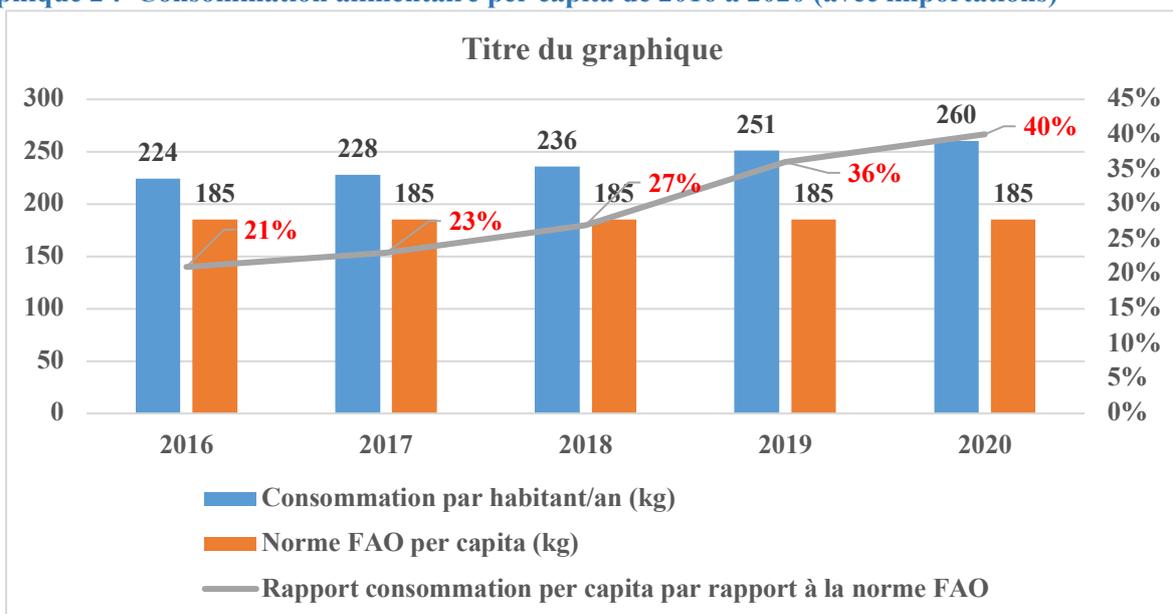
Evolution de la consommation alimentaire per capita avec les importations

Tableau 6 : Evolution de la consommation alimentaire per capita (avec les importations)

33. Par rapport à la norme de la FAO de 185 kg/personne/an, les résultats de 2016 à 2020 ont connu des hausses successives de 21% à 40% comme indiqué dans le graphique ci-contre.

	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation par habitant/an (kg)	224	228	236	251	260
Norme FAO per capita (kg)	185	185	185	185	185
Rapport consommation per capita par rapport à la norme FAO	21%	23%	27%	36%	40%

Graphique 2 : Consommation alimentaire per capita de 2016 à 2020 (avec importations)



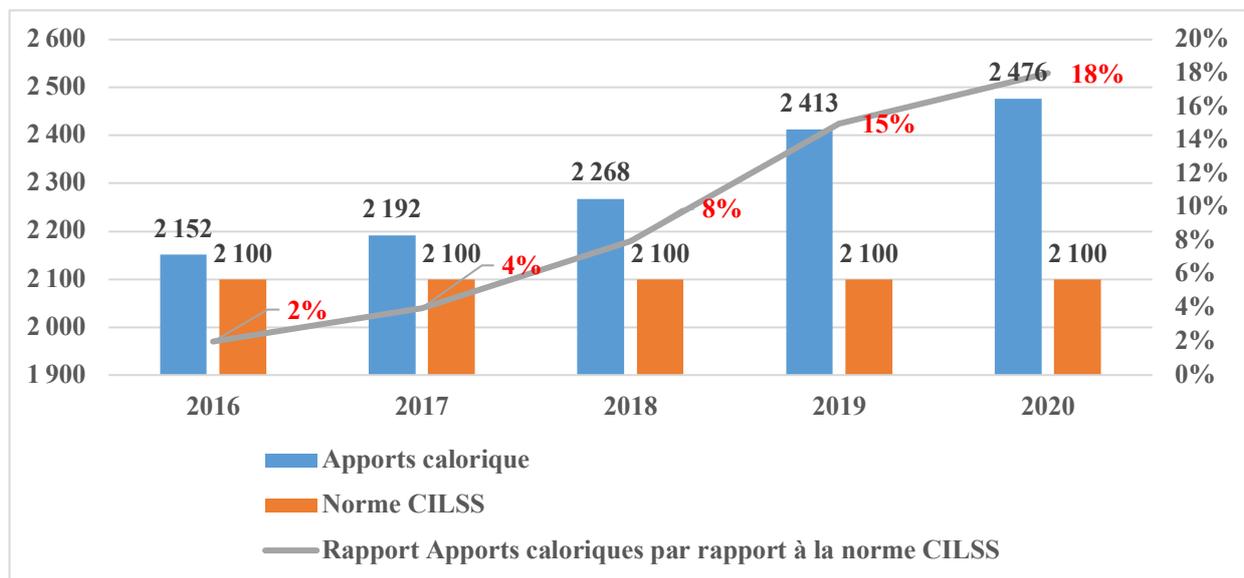
Evolution des apports caloriques (Kcal/pers./jour) de 2016 à 2020

Tableau 7 : Evolution des apports caloriques

	2016	2017	2018	2019	2020
Apports calorique	2 152	2 192	2 268	2 413	2 507
Norme CILSS	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
Rapport Apports caloriques par rapport à la norme CILSS	2%	4%	8%	15%	18%

34. Concernant les apports caloriques, cette consommation par personne et par jour correspond à **2 476 kcal** en 2020, contre **2 413 kcal** en 2019. Comme pour la consommation per capita, les apports caloriques ont connu la même tendance à la hausse que les consommation per capita de 2016 à 2020 en passant de 2% à 18%

Graphique 3 : Evolution des apports caloriques (Kcal/pers/jour) de 2016 à 2020



35. Ces situations d'augmentation, quasiment généralisée, sont la conséquence, d'une part de la faible baisse de production nationale céréalière de 4%, de 2019 à 2020, mais surtout de l'augmentation importante des importations de riz (11%) de 2019 à 2020, même si les importations de blé ont baissé de 3%.

Production céréalière (Source : MAER).

Produits	2020	2019	rapport
Céréales	2 768 798	2 889 218	-4%

Importations de riz et de blé (Source : ANSD).

Produits	2020	2019	rapport
Riz	1 070 178	957 227	11%
Blé	680 244	702 816	-3%

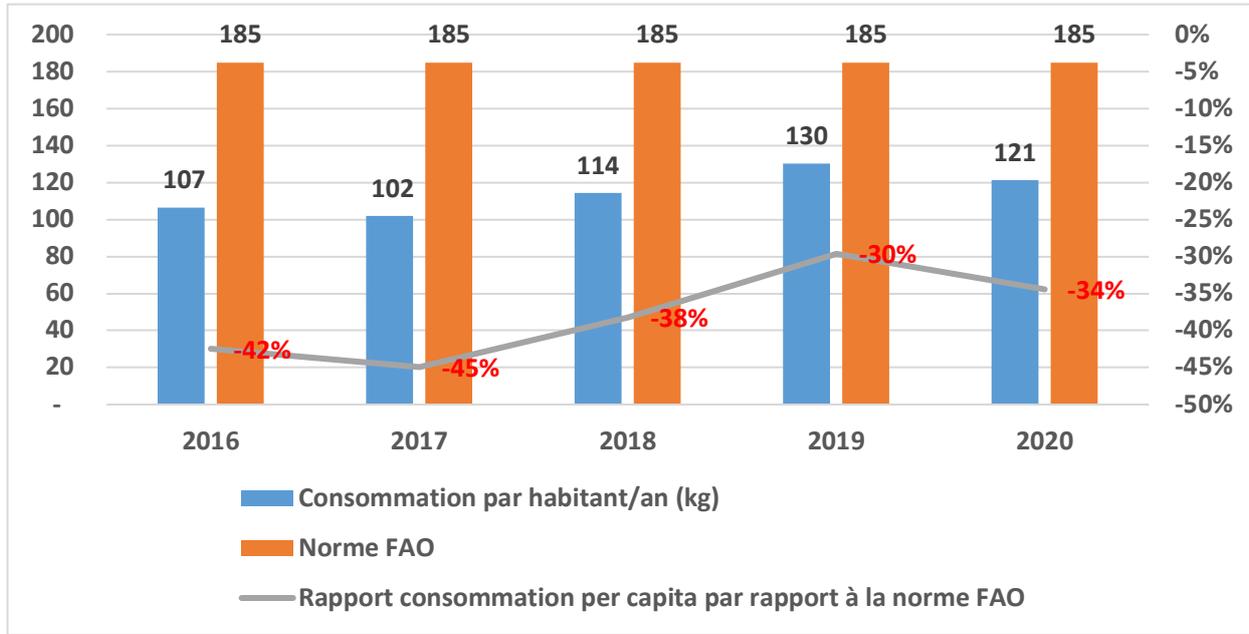
Evolution de la consommation alimentaire per capita sans les importations

Tableau 8 : Evolution de la consommation alimentaire per capita sans les importations

	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation par hbt/an (kg)	107	102	114	130	127
Norme FAO	185	185	185	185	185
Rapport par rapport à la norme FAO	-42%	-45%	-38%	-30%	-34%

36. Par rapport à la norme de la FAO de 185 kg/personne/an, les résultats de 2016 à 2020 ont connu des hausses successives de 21% à 38% comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

Graphique 4 : Consommation alimentaire per capita de 2016 à 2020 (sans les importations)

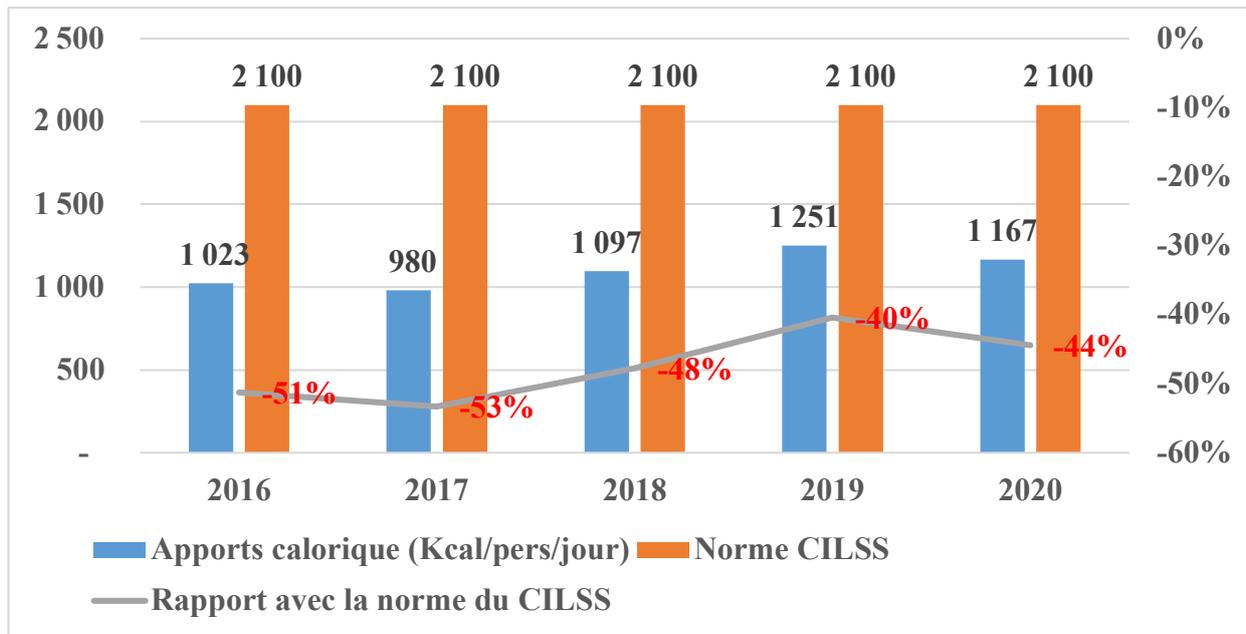


Evolution des apports caloriques dans la consommation alimentaire sans les importations

37. Généralement, tous les résultats obtenus en matière d’apports calorique ont enregistré des baisses importantes par rapport à la norme de 2 100 kcal/pers/jour, de 2016 à 2020 en passant de -51% à -44% avec une plus importante baisse en 2017 de 53% du fait de la baisse de la production céréalière en cette année.

	2016	2017	2018	2019	2020
Apports calorique (Kcal/pers/jour)	1 023	980	1 097	1 251	1 167
Norme CILSS	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
Rapport avec la norme du CILSS	-51%	-53%	-48%	-40%	-44%

Graphique 5 : Evolution des apports caloriques dans la consommation alimentaire



38. Les apports en protides de 610 grammes/pers/jour ont également connu une très légère augmentation de 0,25% par rapport à 2019. Quant aux apports en lipides leur niveau dans la consommation alimentaire de 147 grammes/personne/jour n'a pas changé entre 2020 et 2019.

39. Concernant la **composition de la consommation céréalière**, il est noté qu'elle est dominée par le riz (45%), suivie de loin, par celle du maïs (19%), du blé ensuite (16%) et enfin, du mil (15%). Cela traduit l'importance de la consommation en riz du Sénégal par rapport aux autres céréales, surtout le mil, à tous les niveaux (de la consommation annuelle jusqu'aux apports caloriques, protéines et lipides).

Tableau 9 : Consommation de produits céréaliers (avec les importations)

Céréales	Consommation par habitant / an en kg		Apports calorique (Kcal/pers/jour)		Apports Protides (grammes/jour)		Apports lipides (grammes/jour)	
	Qt	%	Qt	%	Qt	%	Qt	%
mil	37	15%	344	14%	98	16%	30	21%
sorgho	12	5%	116	5%	34	6%	11	8%
maïs	48	19%	469	19%	125	21%	57	39%
fonio	0	0%	2	0%	1	0%	0	0%
riz	115	45%	1 135	46%	211	35%	22	15%
blé	42	16%	384	16%	140	23%	26	18%
TOTAL	255	100%	2 450	100%	610	100%	147	100%

Source : SECNSA

➤ Pour les autres produits végétaux

40. Après les céréales, les **légumes** arrivent en deuxième position, car la quantité produite de 1 069 472 tonnes a permis une contribution à la consommation alimentaire à hauteur de 69 kg/pers/an en 2020, contre 63 kg/pers/an en 2019, soit une augmentation de 6 kg/pers/an.

Tableau 10 : Consommation en produits végétaux

Synthèse Expost 2020 (+ importations)								
Spécifications	Consommation par habitant en kg		Apports caloriques (Kcal)		Apports Protides (gramme)		Apports lipides (gramme)	
	Qt	%	Qt	%	Qt	%	Qt	%
1-Céréales	260	52%	2 507	64%	620	60%	148	11%
<i>dont céréales traditionnelles</i>	98	0%	931	0%	258	0%	98	0%
2-Racines et tubercules	56	11%	153	4%	15	1%	3	0%
3- Oléagineux	62	12%	710	17%	318	31%	615	50%
4-Légumineuses	9	2%	87	2%	56	5%	4	0%
5-Huiles végétales	27	5%	427	10%	1	0%	469	38%
6-Fruits	17	3%	21	1%	3	0%	1	0%
8- Légumes	69	14%	37	1%	23	2%	2	0%
13-Boissons	2	0%	2	0%	0	0%	0	0%

Source : SECNSA

41. Quant aux **oléagineux** (essentiellement arachides), elles ont fourni la troisième source d'énergie. Ils constituent des composants importants du régime alimentaire du pays, particulièrement en matière de protéine avec un apport de 62 kg/pers/an. En effet, il faut constater qu'en 2020, ce groupe d'aliments a contribué pour à 17% de l'offre globale des apports en calories et à 31% des apports en protéines des produits végétaux. Cette situation est la conséquence de l'importance de la production d'arachide (1 421 288 tonnes) réalisée en 2019/2020.

42. Concernant les **racines et les tubercules** (patate, manioc et pomme de terre) qui ont enregistré une production de 1 285 827 tonnes, leur part contributive en matière d'apport nutritif dans le régime alimentaire du pays per capita est de 56 kg, correspondant à 10% de la consommation per capita, mais seulement de 4% des apports caloriques, n'a pas varié par rapport à 2019. Cette contribution est dominée par le manioc (1 030 000 tonnes) suivi de la pomme de terre (158 000 tonnes)

43. Les **fruits**, très utiles dans la fourniture de vitamines, ont faiblement contribué à la consommation alimentaire à hauteur de 17 kg/pers/an (3%) correspondant à 21 kcal/pers/jour (1% des apports caloriques). Ceci est dû à la légère augmentation de leur production qui est passée de 244 072 tonnes en 2019 à 275 440 tonnes en 2020, mais aussi, simplement du fait de leur faible valeur énergétique, d'où la nécessité de promouvoir la production de fruits plus riches en valeur énergétiques (pomme d'acajou, dattes).

Au niveau du sous-secteur de la pêche

44. Pour ce qui est des **poissons et fruits de mer**, les quantités brutes des captures enregistrées, selon le MPEM, de 432 804 tonnes, ont connu une très forte ponction de 292 905 tonnes exportées, ce qui s'est traduit par une très faible consommation per capita de 5 kg en 2019 et de 9 kg en 2020 qui ont généré des apports caloriques de 8 kcal/pers/jour en 2019, contre 16 kcal/pers/jour en 2020.

45. Par rapport à la norme de 64 kcal/pers/jour il est enregistré une baisse très importante de 487%, à cause des exportations. En revanche, par rapport à 2019 (8 kcal/personne/jour), on note une hausse importante de 50%.

Tableau 11 : Consommation de la consommation alimentaire en produits halieutiques

Produits halieutiques	Disponibilité calorique par habitant/jour				
	2019 (1)	Norme (2)	2020 (3)	Ecart	
				(3) / (1)	(3) / (2)
Consommation per capita (kg)	5		8	-3	
Apports caloriques (kcal/100gr/pers/jour)	8	64	16	+50%	-487%

Source : SECNSA

- **Au niveau du sous-secteur de l'élevage**

46. L'importance des **produits de l'élevage** est surtout notée au niveau de leurs apports en **protéine**. Le **lait**, source importante de protéines, enregistre, avec une production de 126 592 tonnes (Source MEP, une consommation per capita de 9 kg correspondant à 17 kcal/pers/jour d'apports caloriques, 9 gr/pers/jour de protéine, contre 9 gr/pers/jour en apports de protéines en 2019, soit une augmentation de 47% apports en protéines et une assez importante baisse de 94% par rapport à la norme de 33 gr/pers/jour.

47. Quant aux **œufs**, la production de 65 505 tonnes a connu une augmentation par rapport à 2019 (48 694 tonnes), qui s'est traduit par une hausse des apports en protéine en 2020 de 16 kcal/pers/jour, par rapport à 2019 (12 kcal/pers/jour), soit un taux de réalisation de 25% par rapport à 2019 et de -85% par rapport à la norme de 107 gr/pers/jour.

48. La **viande** est une des principales sources de protéines et de graisse. La production en 2020 de 267 352 tonnes a contribué à la consommation alimentaire à hauteur de 17 kg/pers/an, correspondant à 76 kcal/pers/jour d'apports caloriques, 78 gr/pers/jour d'apports en protéines, contre 76 gr d'apports en protéines en 2019, soit une légère augmentation de 2,5% par rapport à 2019, mais une très importante baisse de 137% par rapport à la norme 185 gr/pers/jour.

Tableau 12 : Consommation alimentaire en produits d'élevage

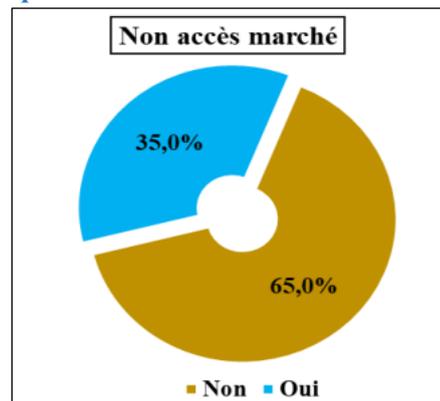
Produits	Apports en protéines par habitant (gr/pers/jour)				
	2019 (1)	Norme (2)	2020 (3)	Ecart	
				(3) / (1)	(3) / (2)
Viandes et abats	76	185	78	+3	-110
Lait	9	33	17	+47%	-94
Œufs	12	107	16	+0	-95

Source : SECNSA

➤ L'Accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée saine et nutritive est assurée

49. Au cours de la période de la fin du mois de Septembre et du début du mois d'octobre, 35,0% des ménages ont déclaré ne pas pouvoir accéder au marché pendant les 14 jours ayant précédé l'enquête. Cet accès limité des ménages au marché d'approvisionnement pouvant être physique comme économique, permet d'apprécier si les ménages ont accès aux aliments pour une consommation adéquate.

Graphique 6 : Accès au marché



50. Au niveau national, plus de 73% des ménages déclarent avoir des difficultés d'accès au marché ou l'épicerie pour cause d'éloignement. D'autres causes sont également citées comme la restriction de déplacement (9,3%) due à la pandémie de COVID-19 et les inondations qui ont envahi les maisons pendant l'hivernage (2,5%).

En effet, la fermeture totale ou partielle des marchés hebdomadaires (loumas) dans les différentes régions du pays a eu des impacts non négligeables dans l'approvisionnement en denrées alimentaires des populations, une rareté des produits agricoles, animaux et végétaux, l'inaccessibilité des produits de qualité couplée à des problèmes de stockage.

➤ L'Utilisation des produits alimentaires est améliorée

51. Les problèmes liés à l'alimentation renvoient au troisième pilier de la sécurité alimentaire qu'est l'utilisation des aliments et constitue un obstacle de taille à la concrétisation des engagements internationaux à travers l'ODD 2 et 3 visant l'élimination de la faim et de toutes formes de malnutrition et la promotion d'une **bonne santé et du bien-être** pour tous et à tout âge d'ici à 2030.

52. En outre, la vision de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR) n'est pas en reste pour apporter des solutions durables à l'accessibilité des ménages à une alimentation saine et nutritive d'ici à 2035

53. Au vu de ces grands défis à relever, le Secrétariat Exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA), en charge de la gestion et de la coordination de la Sécurité alimentaire et de la résilience, compte accompagner l'état dans sa politique de **santé préventive**, de **communication** et **sensibilisation nationale** pour appréhender les impacts d'une mauvaise alimentation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la stabilité économique, la santé publique du pays et sur le bien-être des populations. Le champ des prospectives alimentaires nous a amené à une réflexion approfondie sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition qui affectent la santé des populations afin de trouver des solutions durables aux maladies liées au système alimentaire, à travers l'organisation d'un forum national sur le thème des prospectives alimentaires au Sénégal qui nous permettra de : (i) baliser le terrain et (ii) jeter de façon objective les bases d'un partenariat fécond et solide entre les différents acteurs.

54. De 2019 à 2020, il a été réalisé des activités de concertation de tous les acteurs qui contribuent au panier de la sécurité alimentaire. Ainsi, d'aout 2019 à décembre 2020, par une démarche inclusive et participative, des missions de prospection ont été effectuées pour l'identification des acteurs. Au total 60 structures ont été visitées, un comité scientifique (CS) regroupant au moins 150 membres des structures étatiques ou non travaillant dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la recherche, de la sécurité sanitaire des aliments et dans l'agro-industriel a été mis en place.

55. Environ trois réunions ont été tenues avec les membres du comité scientifiques points focaux des structures pour les sensibiliser sur la portée du sujet et discuter de leur champ d'action afin de trouver des synergies en rapport avec la thématique sur les prospectives alimentaires.

56. Egalement, 50 interviews sur l'état de l'alimentation au Sénégal, sont réalisées par des experts (chacun en lien avec son domaine d'expertise) sur la sécurité l'alimentation en relatant les grandes tendances, les moteurs de changement, les incertitudes et les messages clés en lien avec les piliers fondamentaux de la sécurité alimentaire.

➔ La Stabilité de la situation de la sécurité alimentaire est assurée

57. Au-delà des plans de riposte qui constituent des réponses conjoncturelles à la situation d'insécurité alimentaire précaire et récurrente, l'option devrait être orientée vers le dressement de

véritables remparts à l'insécurité alimentaire et à la résilience avec le Programme dénommé « Nouveaux Terroirs résilients (NTR) » qui a pour objectif de contribuer à l'éradication de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays en apportant une réponse économique structurelle à cette problématique sociale et humanitaire à travers trois composantes que sont : (i) les Exploitations Familiales Résilientes (EFR), (ii) les Unités Mobiles de Services Agricoles (UMSA) et le Système d'Information sur les Ressources de Terroirs (SIRT).

Tableau 13 : Principaux indicateurs des NTR

Indicateurs	2019 (1)	Cible (2)	2020 (3)	Rapports	
				(3) / (1)	(3) / (2)
Documents des trois composantes du projets élaborés	03	03	03	100%	100%
Nombre d'Exploitations Familiales Résilientes (EFR) mises en place	0	90 000	0	NA	-100%
Nombre d'Unités Mobiles de Services Agricoles (UMSA) créés et fonctionnelles	0	200	0	-100%	
Système d'Information sur les Ressources de Terroirs (SIRT) fonctionnel	0	01	01	NA	100%

Source : SECNSA

Réponse à l'insécurité alimentaire

58. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Sénégal est caractérisé par une vulnérabilité chronique et des risques saisonniers, notamment dans les régions Nord et Est du pays où les taux de malnutrition aiguë et d'insécurité alimentaire dépassent régulièrement les seuils d'urgence.

59. En effet, sur la période de 2011-2019, à l'instar de beaucoup de pays du Sahel, le Sénégal a connu six épisodes d'insécurité alimentaire qui ont conduit l'Etat à élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux de réponse à l'insécurité alimentaire (2012, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020). Cette situation est essentiellement imputable à des déficits hydriques successifs favorisant une baisse de la production agricole et fourragère et particulière à la pandémie de la COVID-19 en 2020

60. Avec la survenue de la pandémie à COVID-19, apportant un lot d'incertitude, le plan national de riposte (PNR) qui se proposait d'apporter une prise en charge urgente des seules personnes (766 725) projetées en phase crise, selon les résultats du Cadre Harmonisé de mars 2020, c'est plutôt transformé en un Plan d'Urgence Sécurité Alimentaire (PUSA 2020), intégrant les effets prévisibles ou non de la pandémie sur la dégradation de la situation alimentaire du pays.

61. Le PUSA 2020 a pris, de ce fait, en compte, non pas seulement les personnes projetées en crise alimentaire, mais également toutes celles qui, en période projetée, étaient répertoriées « sous pression » ; soit 4 237 013 personnes (766 725 + 3 470 287) réparties dans 529 627 ménages auxquels il convenait d'apporter une assistance afin de leur éviter le basculement en phase crise.

62. Le budget nécessaire au financement de la mise en œuvre du PUSA 2020 était estimé à 123 643 145 420 FCFA dont 80 500 000 000 FCFA acquis au mois de mars 2020

Tableau 14 : Financement du PNR 2020

RUBRIQUES	ACTEURS	FINANCEMENT (FCFA)		
		Total	Exécuté	Gap
Assistance alimentaire d'urgence	Etat/Partenaires	69 000 000 000	69 000 000 000	0
Volet Assistance alimentaire soudure		46 025 750 420	63 719 93 493	39 653 756 927
Volet Assistance nutritionnelle	Etat/Partenaires	1 079 150 389	1 012 335 741	66 814 648
Volet Assistance pastorale	Etat/Partenaires	4 000 000 000	300 000 000	1 000 000 000
Volet Renforcement de la résilience	Etat/Partenaires	228 885 250	201 487 700	27 397 550
TOTAL		120 333 786 059	79 585 816 934	40 747 969 125

Source : SECNSA

63. Le nombre de ménages ayant bénéficié d'une assistance sous forme de transfert monétaire et en nature entre 2019 et 2020, a très fortement augmenté du fait de l'apparition de la pandémie de la COVID-19.

En 2019, sur les **42 657** ménages ciblés, seuls **2 348** ont bénéficié d'une assistance sous forme de transfert effectués par les PTF, car les fonds de l'Etat destinés à cette opération ont été reversé au Ministère du développement communautaire pour l'exécution du Plan d'assistance alimentaire d'urgence.

En effet, pour le PNR 2020, 64 064 ménages ont bénéficié d'une assistance sous forme de transfert monétaire pour une cible de 529 627 ménages à assister, correspondant à 4 327 013 personnes. Soit un taux de réalisation de 12%. Ce pendant la réalisation du Plan d'Assistance alimentaire a enregistré des résultats d'exécution très important comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau ... : Assistance alimentaire d'urgence

Indicateurs	2019 (1)	Cible 2020 (2)	2020 (3)	Rapports	
				(3) / (1)	(3) / (2)
Quantité de riz (tonnes)		110 000	96 452		87,6%

Quantité d'huile (tonnes)		10 050	8 926		88,8%
Quantité de sucre (tonnes)		11 000	9 959		90,5%

Taux d'autosuffisance alimentaire (TAS)

64. Dans l'analyse de la sécurité alimentaire, il est toujours intéressant de savoir quelle part des approvisionnements provenant de la production domestique rentre dans la consommation alimentaire. Le TAS est donc l'indicateur suivi pour montrer dans quelle mesure, un pays se suffit en ses propres ressources productives.

Tableau 15 : Taux d'autosuffisance alimentaire (TAS)

Désignation	2019	2020	Ecart par rapport 2019
Mais	61%	60%	-2%
Riz	56%	50%	-6%
Céréales traditionnelles	85%	78%	-7%
Céréales importées	42%	31%	-12%
Huiles d'arachide	-22%	100%	122%
Huile de palme	1%	0%	0%
Sucre	59%	44%	-15%

65. L'analyse des taux d'autosuffisance alimentaire révèle que, généralement ceux de 2020 ont connu des baisses par rapport à 2019, sauf pour le mil où il est couvert à 100%. En effet, malgré le niveau satisfaisant du TAS des céréales traditionnelles de 78% enregistré en 2020, on note une baisse de 7% par rapport à 2019 (85%).

Le sucre est à 44% en 2020, contre 59% en 2019. Celui du riz est à 56% en 2019 contre 50% en 2020, soit une baisse de 6 points, traduisant notre déficit en riz par rapport aux besoins. Cette situation, relativement satisfaisante est due au TAS intéressant des céréales traditionnelles, ce qui n'est pas le cas pour les céréales importées (riz et blé) qui enregistrent des taux en dessous de 50%.

66. Plus le TAS est élevé, plus le pays se rapproche de l'autosuffisance alimentaire. Bien que le TAS soit l'instrument approprié d'évaluation de la disponibilité des produits considérés, il faudra user de beaucoup de prudence au moment d'apprécier la situation alimentaire d'ensemble.

65. En effet, lorsqu'un pays exporte une part significative de la production d'une denrée déterminée, le TAS peut être élevé, mais le pays peut néanmoins dépendre lourdement de l'importation de produits alimentaires pour nourrir sa population. Il exprime l'importance de la production, par rapport aux utilisations intérieures et se présente comme indiqué dans le tableau ci-contre.

Taux de dépendance des importations (TDI)

67. Les résultats de l'analyse des TDI enregistrés en 2020 montrent la non dépendance du pays aux importations en ce qui concerne les céréales traditionnelles qui ont connu un niveau satisfaisant de 22%, contre 16% en 2019, malgré tout de même l'augmentation de la production de riz.

Tableau 16 : Taux de dépense aux importations (TDI)

Désignation	2019	2020	Ecart par rapport 2019
Mais	41%	40%	-1%
Riz	45%	50%	5%
Céréales traditionnelles	16%	22%	6%
Céréales importées	58%	70%	11%
Huiles d'arachide	0%	0%	0%
Huile de palme	99%	100%	0%
Sucre	42%	58%	16%

68. La part des approvisionnements en produits alimentaires provenant des importations est plus élevée en produits céréaliers importés (69%), dont 46% en riz, ce qui a permis de combler suffisamment le déficit de la production en riz et en blé. En revanche, le TDI du sucre est aussi important avec 58% et surtout pour l'huile de palme où ils atteignent presque les 100%.

GOVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA RESILIENCE

68. Le dialogue, l'orientation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre ont été assurés dans le cadre des instances existantes, que ce soit intersectorielles et multi-acteurs (producteurs agricoles, partenaires techniques et financiers, société civile, société privée).

69. Au niveau national et local, le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire comprend les structures indiquées ci-après et dont les missions respectives sont clairement définies : le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA), les Comités Régionaux de Sécurité Alimentaire (CRSA) et les Comités Départementaux de Sécurité Alimentaire (CDSA).

70. En effet, le décret n° 98-554 du 25 juin 1998, portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), fixe le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire au Sénégal. Le CNSA, est un organe de pilotage et de concertation sur la politique et les stratégies de sécurité alimentaire. Il est institué au sein de cet organe un Secrétariat Exécutif régi par le décret n° 2000-501 du 6 juillet 2000 et l'arrêté n° 3066 du 7 mars 2000. Le SE-CNSA est placé sous l'autorité du Secrétariat Général du Gouvernement.

71. La concertation entre les acteurs et la coordination des actions sont un passage obligé qui assure une rapidité dans la prise de décision, une plus grande synergie et une meilleure cohérence des

interventions. Elles garantissent ainsi l'efficacité de l'action collective en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales. Les outils utilisés par ces cadres pour le suivi et l'analyse de la sécurité alimentaire sont présentés ci-dessous.

Dispositifs de collecte d'analyse et de gestion des données de sécurité alimentaire et de résilience au niveau central et déconcentré

72. La gestion et la collecte de l'information reste toujours une des préoccupations majeures des acteurs de la SAR. C'est pourquoi le Système d'alerte précoce (SAP) a réalisé, deux fois dans l'année, des enquêtes de suivi et d'évaluation de la situation de l'insécurité alimentaire et de la résilience des populations pour l'analyse de la situation d'insécurité alimentaire des ménages et particulièrement ceux vulnérables.

Tableau 17 : Indicateurs des dispositifs de collecte et de gestion des données de SAR

Indicateurs	Réalisation en 2019	2020		Taux de réalisation	Ecart 2019 2020
		cible	Réalisé		
Nombre enquêtes de Suivi de la Sécurité alimentaire réalisées d'ici à 2022	2	3	3	100,00%	1
Nombre enquêtes de suivi des paramètres clés réalisées d'ici à 2022	2	2	2	100,00%	0
Nombre de rapports produits et publiés sur la situation de la SAR d'ici à 2022	2	2	2	100,00%	0
Nombre de sessions du cadre harmonisé tenues d'ici à 2022	2	2	2	100,00%	0
Nombre de sessions du cadre harmonisé décentralisées d'ici à 2022	2	3	3	100,00%	1
Nombre de sessions de outcome analysis tenues d'ici à 2022	2	2	2	100,00%	0
Nombre de bulletins d'informations produits sur le SAR d'ici à 2022	4	4	4	100,00%	0

Nombre d'enquêtes de Suivi de la Sécurité alimentaire réalisées en 2020

73. Le SE-CNSA, dans le cadre sa mission de veille et d'alerte, organise chaque année deux enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire dans le but de renseigner la situation de la sécurité alimentaire du pays. En 2020, deux enquêtes ont été prévues et réalisées à 100%, ce qui démontre une nette performance. Comparé à 2019, cette même performance a été réalisé.

Nombre d'enquêtes de suivi des « paramètres clés (PC) » réalisées en 2020 :

74. Les « paramètres clés », sont des indicateurs qui renseignent sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ménages. Ils sont obtenus à l'issue d'enquêtes (profil), réalisées dans les zones de moyens d'existence (ZME) et permettent de mesurer le degré de vulnérabilité des ménages

dû au changement dans l'accès au revenu, tel que défini dans la base de référence et qui pourrait avoir des conséquences sur l'économie des ménages.

75. En effet, en 2020, deux enquêtes ont été prévues et réalisées, soit un taux de réalisation de 100%. En 2019, on a noté la même performance sur le nombre d'enquête PC réalisée.

Nombre de rapports produits et publiés sur la situation de la SAR en 2020

76. Pour assurer une bonne information désagrégée sur la situation de la sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience, le SE-CNSA avait comme objectif de produire et de publier 02 rapports pour l'année 2020 afin d'informer périodiquement sur la situation de la sécurité alimentaire du pays. La cible par rapport à l'indicateur a été réalisée à 100%.

Nombre de sessions du cadre harmonisé tenues en 2020

77. Le cadre harmonisé (CH) est un outil d'analyse de référence pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest qui permet d'évaluer, de manière objective et consensuelle, la situation alimentaire des populations. Le SE-CNSA à travers sa Cellule SAP, tient chaque année 02 sessions du CH qui permettent d'identifier les zones et populations en phase d'insécurité alimentaire. Toutes les 2 sessions prévues ont été réalisés. En 2019, cette même performance a été réalisée.

Nombre de sessions du cadre harmonisé décentralisées tenues en 2020

78. Ces sessions qui précèdent celles du CH national permettent la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire au niveau régional, tout en estimant les populations en IA. Les 03 sessions du cadre harmonisé décentralisé dans les régions en 2020 ont été réalisé à 100% grâce aux concours financier de certains partenaires et du SECNSA. En 2019, qui correspondait à la première tenue des CH décentralisés au niveau des régions, 02 rencontres ont été réalisées dans la région de Matam seulement.

Nombre de sessions d'outcome Analysis tenues en 2020

79. L'Outcome Analysis (OA) est une étape du HEA, qui permet d'analyser les changements intervenus dans l'accès à la nourriture et au revenu des ménages qui résident dans une zone de moyens d'existence (ZME) donnée. En 2020, les deux sessions prévues ont été réalisées. En 2019, cette même performance a été réalisée.

Nombre de bulletins d'informations produits et publiés sur la SAR en 2020

80. Il s'agit de bulletins d'informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays tous les 03 mois sur la base de données primaires collectées sur le terrain au cours des enquêtes

conjointes avec les sectoriels membres du comité technique SAP et de données secondaires provenant respectivement des structures étatiques et partenaires techniques et financiers concernés. En 2020, 04 bulletins ont été prévus, produits et publiés à 100%. En 2019, cette même performance a été réalisée.

Dispositif de suivi-évaluation et de planification des activités du PNASAR

81. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PNASAR prévoit de suivre et analyser des indicateurs avec des valeurs cibles pour une appréciation de leur évolution et effets sur la réalisation des activités conduites par les dispositifs logés dans les ministères sectoriels (CEP).

Tableau 18 : Indicateurs de suivi et d'évaluation des projets et programmes de sécurité alimentaire

Indicateurs	Réalisation en 2019	2020		Taux de réalisation	Ecart 2019- 2020
		Cible	Réalisé		
Nombre de missions conjointes de suivi réalisées d'ici à 2022	0	2	1	50,00%	1
Nombre de missions de suivi des PPSAN réalisées par les BRSA d'ici à 2022	0	52	4	7,69%	4
Nombre de rapports de suivi évaluation produit par le BRSA d'ici à 2022	0	52	4	7,69%	4

Nombre de missions conjointes de suivi réalisées en 2020

82. Le suivi de la mise en œuvre des projets permet de suivre l'opérationnalisation du PNASAR. Dans la planification annuelle des activités du Comité technique national du PNASAR (CTN-PNASAR) mis en place par arrêté primatorial, il est prévu chaque année, en collaboration avec les ministères sectoriels, d'organiser 02 missions, d'une part pour permettre de mesurer le niveau de mise en œuvre des activités des projets et d'autre part de connaître les effets induits par ces projets dans les moyens d'existence des ménages au niveau national. Une seule mission a été réalisée, soit 50% du fait de manques de ressources et de la survenue de la pandémie qui a entraîné le report de la 2^{ème} mission. En 2019 par contre, aucune mission de suivi n'a été réalisée.

Nombre de missions de suivi des PPSAN réalisées par les BRSA en 2020

83. A travers nos Bureaux Régionaux de Sécurité Alimentaire, il est prévu de mener 52 suivis trimestriels des projets identifiés dans chaque région, soit 04 suivis par année et par région. Sur ces activités, seulement 02 missions de suivi ont été réalisées dans les régions de Matam et de Saint Louis. Cette faible réalisation est due aux manques de ressources pour mener ces activités de suivis.

Nombre de rapports de suivi évaluation produits par le BRSA

84. La production de ces rapports constitue des extraits à la réalisation des missions de suivi des projets réalisées par les BRSA. Ainsi, sur une prévision de 52 rapports à produire et à publier pour 2020, seulement 04 rapports ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 7.69%.

Dispositif de suivi et d'analyse des politiques agricole et alimentaire (SAPAA) (DPTSA)

85. Le SECNSA, en collaboration avec les institutions concernées par la sécurité alimentaire et avec l'appui des experts du système d'analyse des dépenses publiques (SAPAA) de la FAO, a réalisé l'élaboration du Document de Planification triennale des dépenses publiques de sécurité alimentaire (DPTSA) de la période 2019-2021.

Le niveau des dépenses SA planifiées par unité administrative est déterminé et analysé

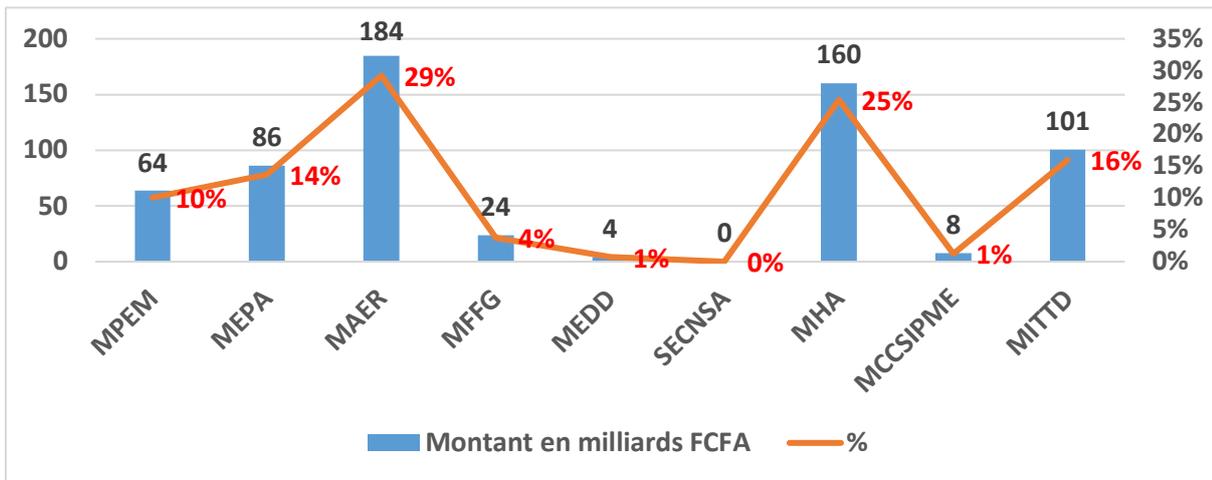
82. L'analyse des dépenses de sécurité alimentaire par unité administrative porte sur 240 projets et programmes pour un montant global prévus dans les 3 ans de 631 milliards de FCFA dont le MAER prévoit plus de dépenses spécifiques à la sécurité alimentaire 184 milliards de FCFA soit 29% avec 87 projets/programmes. Il est suivi par le MHA avec 160 milliards (25%) avec 22 projets et programmes dont les dépenses contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire, ainsi que par le MITTD (16%). Le MEDD qui effectue surtout des dépenses en faveur de la SA prévoit peu de financement sur la SA (1% avec 8 projets et programmes). Le MPEM et le MEPA qui agissent directement sur la production alimentaire contribueront pour, respectivement, 10% avec 42 projets et programmes.

Tableau 19 : Niveau des dépenses SA planifiées par unité administrative

Unités administratives	Nb PP	2019	2020	2021	Total 2019-2021	%
MPEM	42	13 004 481 000	20 995 782 000	29 589 275 000	63 589 538 000	10%
MEPA	44	28 130 607 550	34 057 176 780	24 182 387 215	86 370 171 545	14%
MAER	87	74 285 104 474	72 827 026 708	37 345 244 758	184 457 375 940	29%
MFFG	08	10 550 000 000	11 190 000 000	2 200 000 000	23 940 000 000	4%
MEDD	08	991 120 000	1 443 196 177	1 895 774 216	4 330 090 393	1%
SECNSA (*)		0	0	0	0	0%
MHA	22	48 903 490 000	51 250 149 000	60 219 092 440	160 372 731 440	25%
MCCSIPME	26	2 170 110 468	2 514 167 204	2 903 364 137	7 587 641 809	1%
MITTD	03	52 510 000 000	38 200 000 000	10 000 000 000	100 710 000 000	16%
Total général	240	230 544 913 492	232 477 497 869	168 335 137 766	631 357 549 127	100%

(*) Le SECNSA ne dispose pas encore de ligne budgétaire propre, mais reçoit du SGG des titres de transferts sur la base d'un PTBA.

Graphique 7 : Composition des dépenses de sécurité alimentaire par structure administrative

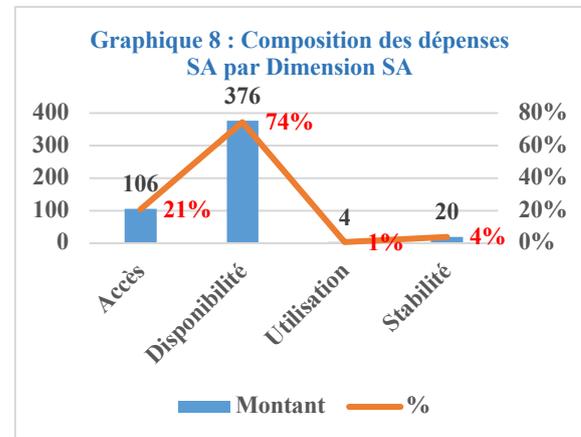


La Composition des dépenses SA par Dimension de la SA est déterminée et analysée

86. Les résultats du DPTSA II (2019-2021) révèlent que sur le niveau des dépenses publiques SA estimées à 631 milliards de francs CFA, 74% sont prévues pour le pilier « **Disponibilité** », 21% sur « **l'Accès** ». Les deux autres piliers « **Utilisation** » (1%) et « **Stabilité** » (4%) seront très faiblement financés. (Tableau et Graphique ci-dessous).

Tableau 20 : Dépenses publiques par piliers de la SA : Unité : Milliard de F.CFA

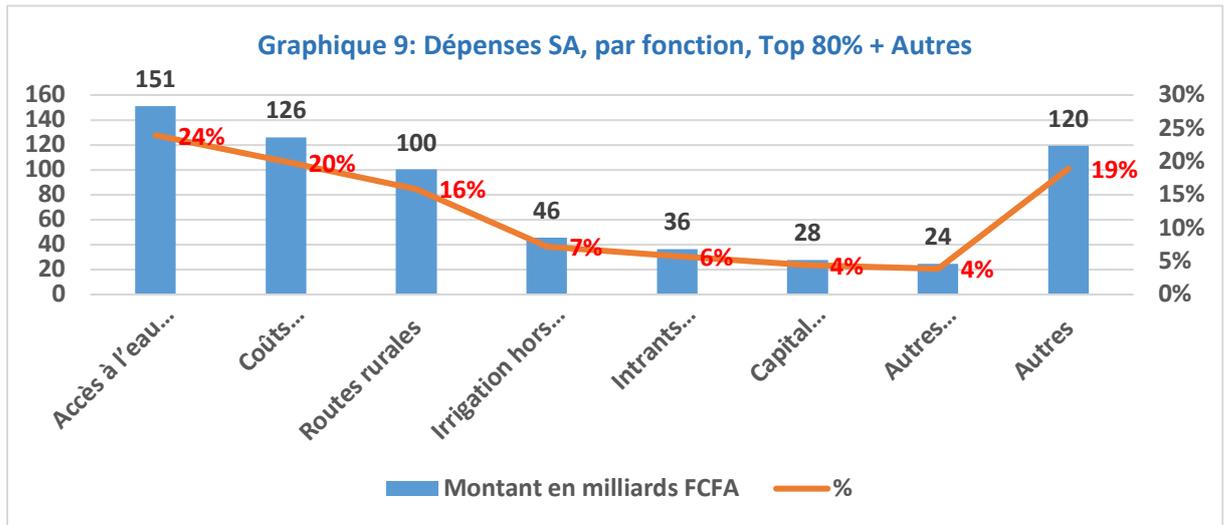
Types de dépenses SA	2 019	2 020	2 021	Total	%
Accès	53	41	12	106	21%
Disponibilité	125	139	112	376	74%
Utilisation	1	1	1	4	1%
Stabilité	8	4	8	20	4%
TOTAL	187	185	133	505	100%



La composition des dépenses SA, par catégorie de dépenses est établie et analysée

87. Analysées sous l'angle de la fonction des dépenses prévues dans la période 2019-2020, les résultats montrent que 81% des dépenses de sécurité alimentaire seront essentiellement réparties comme suit : (i) 24% pour les dépenses relatives à *l'Accès à l'eau salubre, assainissement et hygiène*, (ii) 20% aux *coûts administratifs* et 16% aux *Routes rurales* (16%). « *L'irrigation hors exploitation* » (7%) et les « *Intrants variables* » (semences, engrais, autres) (6%) qui constituent des facteurs déterminants de la sécurité alimentaire sont très faiblement pris en charge, ainsi que les dépenses relatives au

« *Capital* » (équipement, irrigation à la ferme, bétail, autres infrastructures basiques à la ferme) et aux « *Autres infrastructures hors exploitation* » qui représentent, respectivement que 4% chacun.



88. « Les besoins de prévisibilité, d'aide à la décision et d'appui à l'arbitrage budgétaire, nécessitent d'intégrer le DPTSA dans les instruments de suivi-évaluation des dépenses publiques SANAD ».

CONTRAINTES

89. Le SECNSA est confronté à deux principales contraintes pour son fonctionnement normal. Il s'agit d'abord des textes qui le régissent qui sont obsolètes ainsi que ceux du CNSA, d'une part et d'un manque de budget conséquent et pérenne, d'autre part.

90. En effet, pour ce qui de la collecte, du traitement et de l'analyse des données, des difficultés sont rencontrées dans : (i) le financement de la collecte des données primaires est supporté entièrement par les partenaires techniques financiers, d'où le retard habituel noté dans l'exécution des enquêtes, du fait de l'insuffisance et la vétusté du parc automobile du SECNSA, (ii) l'insuffisance des outils de collecte, (iii) le fonctionnement des cadres d'analyse (CH, Outcome Analysis qui souffrent aussi de financement et de disponibilités des données émanant des sectoriels et (iv) l'élaboration et la mise en œuvre des PNR.

RECOMMANDATIONS

91. Pour la réalisation de l'objectif majeur de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience, en cohérence avec les cibles de l'ODD2, il est important aujourd'hui de finaliser les projets de réformes des textes régissant le CNSA et le SECNSA et de le doter d'un budget

conséquent pérenne lui permettant d'accomplir ses missions de gestion de la sécurité alimentaire et de la résilience des populations vulnérables. Entre autres, il faut appuyer à :

- Améliorer le fonctionnement : (i) du dispositif de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information relative à la sécurité alimentaire et à la résilience, (ii) celui du suivi-évaluation des projets et programmes de sécurité alimentaire et de résilience et (iii) les instruments de suivi-évaluation des dépenses publiques de sécurité alimentaire (DPTSA) comme outil d'aide à la décision dans le cadre des conférences budgétaire pour une meilleure et efficace attribution des ressources, en leur dotant de budgets réguliers et conséquent ;
- Améliorer les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables ;
- Aider les ménages notamment les plus « *Pauvres* » à améliorer leurs consommations alimentaires en favorisant leurs alimentations en protéines animales et végétales (viande, poisson, œufs, lait, etc.) ;
- Sensibiliser davantage les ménages sur la COVID-19 et de favoriser la bonne marche des activités économiques comme l'ouverture des marchés hebdomadaires et les activités commerciales ;
- Faciliter l'accès des ménages aux aliments en diminuant les prix des denrées de base surtout en cette période pandémique où les moyens d'existence des ménages sont affaiblis
- Améliorer le fonctionnement du dispositif de Mettre en œuvre le programme des Nouveaux terroirs Résilients (NTR),
- Améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la résilience, à travers le fonctionnement des cadres de concertation de coordination au niveau national et local
- Organiser le forum sur les perspectives alimentaires.

CONCLUSION

92. Les résultats du CH de mars 2020 ont révélé une situation alimentaire acceptable en phase courante (avril-mai-juin) estimée à 3% et qu'en situation projetée (juin-juillet-aout, cette situation pouvant se dégrader, la population en crise est évaluée à 4,5% correspondant à 766 725 personnes, devant être prise en charge par le Plan national de riposte.

93. Malgré l'importance de la production nationale en céréales ces dernières années, l'analyse des disponibilités alimentaire a montré la dépendance du pays aux importations de produits alimentaires (essentiellement du riz et du blé). Cependant, il est noté une baisse de cette tendance du fait de. En effet, de façon générale, environ 65% des disponibilités domestiques proviennent de l'intérieur du pays, tandis que 35%, sont importées, se rapprochant de la cible recommandée de 80%.

94. Avec la survenue de la pandémie à COVID-19, le plan national de riposte (PNR) qui se proposait d'apporter une prise en charge urgente des seules personnes (766 725) projetées en phase crise, s'est plutôt transformé en un Plan d'Urgence Sécurité Alimentaire (PUSA 2020) qui a pris, de ce fait, en compte, les personnes projetées en crise alimentaire, mais également toutes celles qui, en période projetée, étaient répertoriées « sous pression » ; soit 4 237 013 personnes correspondant à 529 627 ménages auxquels il convenait d'apporter une assistance afin de les soulager des impacts de la COVID-19.

92. Pour ce qui est de l'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la résilience, il est important que l'Etat et les parties concernées reconnaissent la nécessité d'améliorer la gouvernance de la prévention et de la gestion des crises alimentaires visant l'efficacité dans la satisfaction des besoins alimentaires des ménages en insécurité alimentaire, en combinant deux principes :

(i) le principe **de responsabilité** ; à savoir que le Gouvernement ait la responsabilité de prendre rapidement les décisions relatives à la révisions des textes obsolètes régissant le CNSA et le SECNSA face à la nouvelle configuration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience et de le doter d'un budget conséquent lui permettant d'accomplir ses missions de collecte, traitement et d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la résilience des populations vulnérables, mais aussi à la mise en œuvre rapide des Plans nationaux de riposte à l'insécurité alimentaire (PNR), ainsi que le suivi et l'analyse des dépenses publiques de sécurité alimentaire (SAPAA);

(ii) **le principe de participation** qui nécessite l'implication de tous les acteurs gouvernementaux et leurs partenaires techniques et financiers, ONG et Société civile, dans le processus du dialogue, de la concertation et de la prise de décision.

93. Enfin, dans les perspectives, il est important d'Organiser le forum sur les Prospectives alimentaires pour permettre à l'Etat du Sénégal de formuler des recommandations sur la consommation alimentaire et son impact sur la santé et bien-être des populations.

94. Par ailleurs, la mise en œuvre des « Nouveaux terroirs résilients (NTR) » constitue une solution durable dans la lutte contre l'insécurité alimentaire au Sénégal. Il s'agit d'apporter une réponse économique durable à une problématique humanitaire, sociale et à la création d'emplois aux couches vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes.

ANNEXES

TABLEAU 20 : BILAN ALIMENTAIRE EX - POST 2020

PAYS **SENEGAL** BILAN ALIMENTAIRE EX - POST
 PERIODE/ANNEE DE CONSOMMATION : **2020** POPULATION AU **30/04/2020** **16 705 608**

Produits	RESSOURCES							EMPLOIS							RESULTATS			
	Production brute (tonnes)	Production disponible (tonnes)	Stock paysan début (tonnes)	Autres stocks début (tonnes)	Importations commerciales (tonnes)	Aides et dons (tonnes)	Total ressources (tonnes)	Exportations/Exports (tonnes)	Stocks finaux paysans (tonnes)	Autres stock finaux (tonnes)	Consommations animales (tonnes)	Autres utilisations (tonnes)	Consommation humaine apparente (tonnes)	Total Emplois (tonnes)	Consommation par habitant/an (kg)	Apports calorique (Kcal/pers/jour)	des (gramme/pers/jour)	Apports lipides (gramme)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
1-Céréales	2 768 798	2 040 660	-	109 980	2 107 961	-	4 258 602	4 480	-	-	-	-	4 254 121	4 258 602	255	2 450	610	147
<i>dont céréales traditionnelles</i>	1 613 068	1 272 100	-	980	357 569	-	1 630 649	174	-	-	-	-	1 630 475	1 630 649	98	931	258	98
1.1. mil	807 044	617 389	0	0	50		617 438	75	0	0	0	0	617 363	617 438	37	344	98	30
1.2 sorgho	270 168	206 679	0	0	0		206 679	0	0	0	0	0	206 679	206 679	12	116	34	11
1.3. mais	530 705	444 200	0	980	357 519		802 699	99	0	0	0	0	802 600	802 699	48	469	125	57
1.4. fonio	5 151	3 832	0	0	0		3 832	0	0	0	0	0	3 832	3 832	0	2	1	0
1.5. riz	1 155 730	768 560	0	84 000	1 070 178		1 922 738	305	0	0	0	0	1 922 434	1 922 738	115	1 135	211	22
1.6. blé	0	-	0	25 000	680 214		705 214	4 001	0	0	0	0	701 213	705 214	42	384	140	26
1.7. Orge	0	-	0	0			-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
1.8. Sarasin (autre)	0	-	0	0			-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
1.9 Céréales	0	-	0				-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
2-Racines et tubercules	1 285 827	869 594	-	-	60 374	-	929 968	143	-	-	-	-	929 824	929 824	56	153	15	3
2.1. patate	96 360	64 320	0	0	0		64 320	0	0	0	0	0	64 320	64 320	4	10	1	0
2.2. igname	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
2.3. manioc	1 030 592	695 650	0	0	118		695 768	26	0	0	0	0	695 741	695 741	42	124	10	2
2.4. taro	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
2.5. pomme de terre	158 875	109 624	0	0	60 256		169 880	117	0	0	0	0	169 763	169 763	10	19	4	0

2.6. Souchet/Pois sucré	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
3- Oléagineux	1 445 592	1 303 733	-	-	3	-	1 303 736	266 604	-	-	-	-	1 037 132	1 037 132	62	710	318	615
3.1. arachide	1 421 288	1 282 713	0	0	3	-	1 282 715	266 604	0	0	0	0	1 016 112	1 016 112	61	690	312	598
3.2. sésame	24 304	21 021	0	0	0	-	21 021	0	0	0	0	0	21 021	21 021	1	20	6	17
3.3. soja	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
3.4. noix de karité	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
3.5. noix de coco	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
3.6. noix de palme/palmiste	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
3.7. Graine de coton	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
3.8. Noix de cajou	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
3.9 Graine de tournesol	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
3.10 autres	0	-	0	0	0	-	-	4 660	0	0	0	0	(4 660)	(4 660)	0	-	-	-
4-Légumineuses	184 137	155 853	-	-	-	-	155 853	-	-	-	-	-	155 853	155 853	9	87	56	4
4.1. niébé	184 137	155 853	0	0	0	0	155 853	0	0	0	0	0	155 853	155 853	9	87	56	4
4.2. wandzou	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
4.3. Dolique	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
4.4. pois d'angole	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
4.5. Lentille	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
4.6 autres	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
5-Huiles végétales	14 842	14 842	-	-	419 932	-	434 774	200	-	-	-	-	434 574	434 574	26	413	1	453
5.1. huiles d'arachide	14 000	14 000	0	0	8	0	14 008	8	0	0	0	0	14 000	14 000	1	20	-	23
5.2. huile de palme	842	842	-	-	182 646	-	183 488	118	0	0	0	0	183 370	183 370	11	266	-	301
5.3. beurre de karité	0	-	-	-	0	-	-	-	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
5.4. huile de coco	0	-	-	-	0	-	-	-	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
5.5. huile de palmiste	0	-	-	-	182 646	-	182 646	0	0	0	0	0	182 646	182 646	11	47	1	40
5.6. huile de soja	0	-	-	-	38 648	-	38 648	18	0	0	0	0	38 630	38 630	2	56	-	63
6.7. huile graine de coton	0	-	-	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
6.8. Huile de sésame	0	-	-	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
Huile végétale	0	-	-	-	15 985	-	15 985	56	0	0	0	0	15 929	15 929	1	23	-	26
6-Fruits	275 440	243 996	-	-	46 622	-	290 618	29 671	-	-	-	-	260 947	260 947	17	21	3	1
6.1. banane	33 110	29 799	0	0	38 400	0	68 199	2	0	0	0	0	68 197	68 197	4	7	1	0
6.2. plantains	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
6.3. mangues	130 000	113 100	0	0	0	0	113 100	0	0	0	0	0	113 100	113 100	7	8	1	0

6.4. oranges et mandarines	52 580	47 322	0	0	8 222	0	55 544	0	0	0	0	0	55 544	55 544	3	3	1	0
6.5. citrons et limes (pamplemousse)	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
6.6. ananas	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
6.7. dattes	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
6.8. pastèque	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
6.9. pomme d'acajou	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
6.10. Melon	0	-	0	0	0	0	-	29 358	0	0	0	0	(29 358)	(29 358)	0	-	-	-
6.11. Papaye	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
6.12. Fruits, autres	59 750	53 775	0	0	0	0	53 775	311	0	0	0	0	53 464	53 464	3	3	0	0
7- Poissons	432 804	411 164	-	-	-	-	411 164	325 376	-	-	-	-	85 788	85 788	5	8	2	0
7.1. Poissons d'eau douce	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
7.2. Poissons de mer	404 157	383 949	0	0	0	0	383 949	308 670	0	0	0	0	75 279	75 279	5	8	1	0
7.3. Crustacés	7 443	7 071	0	0	0	0	7 071	4 608	0	0	0	0	2 463	2 463	0	0	0	0
7.4. Mollusques/escargot	21 204	20 144	0	0	0	0	20 144	12 098	0	0	0	0	8 045	8 045	0	0	0	0
7.5. Autres produits halieutiques	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8- Légumes	1 069 472	981 662	-	-	232 899	-	1 214 562	93 567	-	-	-	-	1 120 995	1 120 995	69	37	23	2
8.1. Betteraves	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.2. Carottes	24 600	23 370	0	0	14 883	0	38 253	2 015	0	0	0	0	36 238	36 238	2	2	1	0
8.3. Navets	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.4. Rutabagas, choux-raves	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.5. Oignons frais	444 871	409 281	0	0	195 234	0	604 516	8 721	0	0	0	0	595 795	595 795	36	23	17	1
8.6. Artichauts	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.7. Tomates	151 444	134 785	0	0	200	0	134 984	8 531	0	0	0	0	126 454	126 454	8	4	2	0
8.8. Asperges	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.9. Choux	189 618	180 137	0	0	89	0	180 226	7	0	0	0	0	180 219	180 219	11	6	3	0
8.10. Chou-fleur	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.11. Céleris	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.12. Choux frisés	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.13. Laitues	0	-	0	0	26	0	26	50	0	0	0	0	(24)	(24)	0	-	-	-
8.14. Épinards	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.15. Haricots verts	20 879	19 835	0	0	0	0	19 835	0	0	0	0	0	19 835	19 835	1	2	1	0
8.16. Fèves fraîches	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.17. Piments	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.18. Poivron	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-

8.19. Ail	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.20. Concombres	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.21. Champignons	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.22. Aubergines	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.23. Pois frais	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.24. Potirons	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.25. Courges	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.26. Autres légumes	0	-	0	0	459	0	459	28 078	0	0	0	0	(27 619)	(27 619)	0	-	-	-
8.27. Gombo	22 185	19 967	0	0	0	0	19 967	0	0	0	0	0	19 967	19 967	1	1	1	0
8.28. Radis	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.29. Feuille de moringa	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
8.30. Autres légumes	215 875	194 288	0	0	22 008	0	216 295	46 165	0	0	0	0	170 130	170 130	10	-	-	-
8.31 feuille de Manioc		-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
9-Sucre et miel	144 000	136 800	-	-	193 675	-	330 475	2 736	-	-	-	-	327 739	327 739	20	23	1	-
9.1. sucre de canne	144 000	136 800	0	0	178 978	0	315 778	2 648	0	0	0	0	313 130	313 130	19	15	1	-
9.2. canne à sucre	0	-	0	0	14 698	0	14 698	88	0	0	0	0	14 610	14 610	1	7	-	-
9.3. Miel	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
10- Viande et Abats	267 352	267 352	-	-	10 450	-	277 802	26	-	-	-	-	277 777	277 777	17	76	78	47
10.1. bœuf/vache	79 755	79 755	0	0	4 472		84 227	11	0	0	0	0	84 216	84 216	5	21	26	11
10.2. mouton	31 821	31 821	0	0	72		31 893	7	0	0	0	0	31 886	31 886	2	6	7	4
10.3. Caprins	20 520	20 520	0	0	0		20 520	0	0	0	0	0	20 520	20 520	1	5	6	3
10.4. Porcins	18 764	18 764	0	0	103		18 867	0	0	0	0	0	18 867	18 867	1	7	5	6
10.5. Equins	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
10.6. Camelin	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
10.7. volaille	116 492	116 492	0	0	0		116 492	0	0	0	0	0	116 492	116 492	7	35	33	24
10.8. Viande brousse	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
10.9 viande, autres	0	-	0	0	5 804		5 804	8	0	0	0	0	5 796	5 796	0	1	2	1
10.10 Abats Chameaux	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
10.11 Abat Bovin	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
10.12. Abat Chèvre	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
10.13 Abat Cheval	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
10.14 Abat Mouton	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
10.15 Abat Porcins	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
10.16 Abat Autres	0	-	0	0	0		-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-

11-Lait	126 592	126 592	-	-	22 641	-	149 233	1 720	-	-	-	-	147 513	147 513	9	17	9	10
11.1. lait de vache	109 803	109 803	0	0	19 765	0	129 568	1 682	0	0	0	0	127 885	127 885	8	13	7	7
11.2. lait de chèvre	16 789	16 789	0	0	0	0	16 789	0	0	0	0	0	16 789	16 789	1	2	1	1
11.3. lait de chamelle	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
11.4. lait de brebis	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
11.5. beure/huile animale	0	-	0	0	719	0	719	20	0	0	0	0	699	699	0	1	-	1
11.6. fromage	0	-	0	0	2 157	0	2 157	18	0	0	0	0	2 139	2 139	0	1	1	1
12- Œufs	65 505	65 505	-	-	5 552	-	71 057	443	-	-	-	-	70 614	70 614	4	16	12	12
12.1. œufs de poule	65 505	65 505	0	0	0	0	65 505	434	0	0	0	0	65 071	65 071	4	15	11	10
12.2. œufs de pintade	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
12.3. œufs de cailles	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
12.4. Autres œufs	0	-	0	0	5 552	0	5 552	9	0	0	0	0	5 543	5 543	0	1	1	1
13-Boissons	-	-	-	-	54 925	-	54 925	13 339	-	-	-	-	41 587	41 587	2	2	0	-
13.1. liqueurs		-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
13.2. bières industrielles		-	0	0	21 353	0	21 353	82	0	0	0	0	21 271	21 271	1	2	0	-
13.3. bières locales		-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
13.4. vin de palme		-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
13.5. Boisson non alcoolisées (jus locaux)		-	0	0	33 572	0	33 572	13 256	0	0	0	0	20 316	20 316	1	-	-	-
14-Stimulants et épices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14.1. Fève de Cacao	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
14.2. Noix de Cola	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
14.3. Petit cola (Garcinia cola)	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
14.4. Épices	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
14.5. Thé	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
14.6. Café	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
14.7. Tabac	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
14.8. Épices, Autres	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	-	-	0	-	-	-
15. Divers							-						-	-	-	-	-	-
Aliments pour enfant	0						-						-	-	0	-	-	-
Divers	0						-						-	-	0	-	-	-